

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Stratégies Environnementales des Territoires
64.98

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ**

**OBJET : Chambre d'agriculture demande de prorogation de la subvention "disposition
ripisylve"-Délégation ressources naturelles et risques environnementaux**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources naturelles et aux risques environnementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 46 du 16 décembre 2016, le Conseil départemental a accordé une subvention de 6 600,00 € à la chambre d'agriculture relative à la mise en place de l'action ripisylve du SAGE du Bassin de l'Arc. Celle-ci était prévue pour un an et a pour objectif de reconstituer la ripisylve, végétation indispensable au bon fonctionnement du milieu et qui borde la rivière.

La Chambre d'agriculture sollicite le Conseil départemental pour une prorogation de cette opération. En effet, après une phase d'enquête terrain pour trouver les sites propices et les agriculteurs volontaires, la phase de réalisation des travaux, en accord avec chaque acteur concerné, doit avoir lieu durant la période hivernale 2017-2018, ce qui nécessite un décalage dans le temps pour la finalisation de cette action.

C'est pourquoi la Chambre d'agriculture demande un délai jusqu'au 16 mai 2018 permettant ainsi une finalisation du projet.

Cette demande de prorogation est sans incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL